

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 mars 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 1029)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 106

présenté par
Mme Alexandra Martin, Mme Petex, M. Ray, M. Liégeon et Mme Corneloup

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.